



Conseil communal
Bureau du Conseil

Rapport de la Commission des finances au Conseil communal de la Ville de Pully

**Préavis No 20 - 2021 - Crédits supplémentaires au budget
communal de l'exercice 2021 - 2ème série
Crédit demandé : CHF 421'500.00**

Commission des finances - séance du 2 novembre 2021 :

Membres avec droit de vote : Jean-Denis Briod (président), Nathalie Bernheim, Robin Carnello, Jean-Robert Chavan (départ en cours de séance), Léo Ferrari, Carlos Guillen, Jean-Marie Marlétaz, André Ogay, Guillaume Roy, Anne Schranz (rapportrice), André Stehlin (suppléant), Bertrand Yersin, Roger Zimet

Membres suppléants : Evelyne Campiche Ruegg, Paul Emile Marchand, Steve Marion

Délégué de la com. de gestion : Gérald Cuche

Excusés : Michel Godart, Christian Berdoz (suppléant), Jean-Marc Sottas (suppléant)

Représentants de l'exécutif :

Municipalité : Gil Reichen

Administration : Claude-Alain Chuard

Membres votants pour cet objet : 12

Majorité absolue selon art 44 du règlement : 7

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 2 novembre 2021 à la Maison pulliérane. Elle a siégé en présence de M. Gil Reichen, Syndic et de M. Claude-Alain Chuard, Chef du Service des finances qu'elle remercie pour les renseignements supplémentaires apportés aux commissaires en séance et par la suite par courriel.

Préambule

En ce début de nouvelle législature, Monsieur le syndic rappelle le principe des crédits supplémentaires et leur répartition en trois catégories (page 3).

Discussion sur le préavis

Le préavis est passé en revue point par point et suscite les remarques suivantes :

4.1 Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel (page 4)

Les diverses maladies évoquées dans ce chapitre ne sont pas à imputer au Covid 19 ou à des burnouts provenant d'une surcharge de travail. Il faut d'ailleurs préciser que le taux d'absentéisme de la Ville de Pully se situe en dessous de la moyenne nationale (3,77% en 2019 contre 4%). D'autre part le Service des ressources humaines (RH) a mis sur pied un très bon suivi des absences, même si ce pourcentage n'est pas mauvais.

Ce même service a dû s'étoffer pour assumer un soutien dans deux cas. Belmont l'a sollicité pour s'occuper de ses propres RH à l'avenir, Madame Schwander facturant ses heures de travail à un tarif intéressant. L'autre cas est la repourvue du poste de directeur de Pré Pariset. La Fondation avait le choix de se tourner vers l'extérieur, mais elle a préféré engager les RH de la Ville. Le stagiaire et la collaboratrice à temps partiel ont des contrats à durée déterminée, il n'y a pas d'augmentation des postes fixes.

Au final, les remboursements de l'assurance perte de gains et les nouveaux revenus compensent largement les dépenses mentionnées dans ce chapitre.

4.2 Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles (pages 5-6) :

100 - Autorités : en fait, le Conseil communal s'est déjà prononcé en octobre 2015 sur le principe de cette indemnité, mais la mécanique de la régularisation budgétaire lui demande de la revalider. Cette dépense aurait donc aussi pu figurer dans le chapitre de celles liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle.

153 - Musées : pendant la fermeture de 11 semaines du musée, les primes d'assurances ont bien sûr continué à courir, alors qu'il n'encaissait pas d'entrées. Certes la prolongation de l'exposition a amené des visiteurs, mais il n'est pas possible de calculer leur influence sur les charges.

173 - Piscine couverte : contrairement à ce dont certains se souviennent, les derniers travaux ne sont pas si récents, mais datent de plus de dix ans ! Et ceux-ci n'avaient pas touché cette dalle.

174 - Centre sportif de Rochettaz : le nouveau contrat ne représente pas la somme allouée au budget + le crédit supplémentaire (CHF 36'000.00), mais la somme de CHF 20'600.00.

190 - Service informatique : les logiciels NEST et Abacus fonctionnent ensemble. Donc quand le Contrôle des habitants a dû installer une nouvelle version du premier au dernier trimestre de 2021 pour permettre de continuer les échanges avec le canton, il a dû en être de même pour le second, sans attendre le passage par le budget 2022.

512 - Bâtiments scolaires : c'est un changement de norme légale qui impose ces travaux dans toutes les douches scolaires au même moment, même si certaines sont plus récentes que les autres.

4.3 Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale... (page 7) :

Le marché de récupération du papier évolue. Alors qu'il était déficitaire ces dernières années, il recommence à fournir des recettes imprévues. En ce qui concerne les déchets végétaux et leur contamination par des sacs en plastique, les moyens de rétorsion n'existent pas, seule la prévention est utilisée.

Vote et conclusions

Les conclusions figurant à l'article 8 (page 10) sont relues et le préavis est accepté à l'unanimité par 12 oui.

La Commission des finances vous demande donc de les accepter également, telles qu'énoncées dans le préavis No 20-2021, soit

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2021, 2ème série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 421'500.00.

Pour la Commission des finances
Anne Schranz, rapportrice

Pully, le 7 novembre 2021